

# Compte rendu du Conseil Municipal de la Commune de Sénouillac

## n° 6 du 22 Mars 2016

**Présents :** Sandra VICENTE, Adjointe

Nicolas RAYNAL, Corinne MALBERT, Grégory FABRE, Lorraine FONVIELLE, Vincent CLASSINE, Véréna VOARINO, Sébastien RIVAT, Christine DURIEZ, Sébastien ALAUZET, Manon ISSERTE, Emmanuel BISTES

**Absente excusée :** Karine SZYGENDA

**Procuration :** Gilles FORT à Bernard FERRET

**Secrétaire de Séance :** Lorraine FONVIELLE

**Note :** à 23h25 Vincent Classine prend la suite de Lorraine Fonvielle pour le secrétariat de séance.

Approbation du dernier compte rendu du Conseil Municipal n° 5 du 25 février 2016.

Vote d'une délibération modificative sur le dernier CR : à rectifier sur la délibération : Il faut écrire « M. Thierry Fonvielle a été retenu comme maître d'œuvre et non comme maître d'ouvrage ».

Examen et lecture des comptes administratifs et du budget primitif 2016 du budget fonctionnement.

Le vote n'aura lieu que lors du conseil du 5 Avril avec le budget primitif investissement car, à ce jour, nous n'avons aucun chiffre sur les dotations 2016.

### • Délibération 1 : le vote des 3 taxes : rappel des Taux

Réal Obtenu 2013			Réal Obtenu 2014			Reel obtenu 2015			Prévisionnel 2016			
Potentiel			Potentiel			Potentiel			Potentiel	Aug		
Fiscal			Fiscal			Fiscal			Fiscal	du		
2013			2014			2015			2016	Taux		
Prévisionnel	Taux 2013	Produit 2013	Réal	Taux 2014	Produit 2014	reel	Taux 2015	Produit 2015	reel	2016	Taux 2016	Produit 2016
1 049 262,00	11,80%	123 813 €	1 052 894,00	11,91%	125 400	1 094 973,00	11,91%	130 411	1 107 000,00		11,91%	131 844
624 504,00	17,65%	110 225 €	635 160,00	17,79%	112 995	652 892,00	17,79%	116 149	659 400,00		17,79%	117 307
69 919,00	45,60%	31 883 €	70 737,00	45,74%	32 355	71 721,00	45,74%	32 805	72 400,00		45,74%	33 116
			1 758 791,00			1 819 586,00			1 838 800,00			
	<b>Obtenu</b>	265921		<b>Obtenu</b>	270 750		<b>Obtenu</b>	279 366			<b>Attendu</b>	282 267

Le potentiel fiscal prévisionnel nous a été communiqué la semaine passée (vert). Sans augmentation des taux, notre recette supplémentaire serait de 2 901 €. Le débat porte sur la question suivante :

- si l'on augmente du strict minimum, cela permettrait de maintenir le coefficient d'effort fiscal. Ce coefficient permet de maintenir, voire d'augmenter certaines dotations.
- si nous ne faisons aucune augmentation, nous prenons le risque de perdre une part beaucoup plus importante de dotations (présentation d'un tableau de simulation de l'impact direct sur les feuilles d'imposition dans le cas d'une augmentation).

Proposition : **augmentation du taux** de

ligne 1 : + 0,75%. (taxe d'habitation)	=> 12,00%
ligne 2 : + 0,80%. (taxe foncière)	=> 17,93%
ligne 3 : + 0,50%. (taxe du foncier non bâti)	=> 45,97 %

Résultat du vote : Pour : 11 ; Contre : 2 ; Abstention : 1.

### • Délibération 2 sur une DIA (déclaration d'intention d'aliéner) : Prémption.

Suite à l'adoption du PLU en date du 24 juin 2013, le droit de préemption en zones U et AU a été validé en date du 27 août 2013 :

-qui précise qu'il est de l'intérêt de la commune de maîtriser son aménagement urbain et de disposer pour ce faire de la possibilité d'intervenir au moyen de préemption,

-qui précise que l'instauration du droit de préemption urbain permet aux communes dotées d'un plan local d'urbanisme approuvé, d'acquérir par priorité des terrains faisant l'objet de cessions et situés sur les zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) de ce plan,

-qui précise que cette préemption peut s'exercer en vue de réaliser un équipement ou une opération d'aménagement répondant aux objectifs définis à l'article L 300-1 du code de l'urbanisme.

La mairie de Senouillac a reçu une DIA (déclaration d'intention d'aliéner) enregistrée en Mairie sous le n° IA 283 16 T0003, reçue le 20 février 2016, adressée par Maître Valérie COMBES, Notaire à GAILLAC (Tarn) en vue de la cession moyennant le prix de 3 814,00 €, de terrains sis à « Combal Haut » à SÉNOUILLAC (Tarn), cadastrée Section C parcelles n° 299, 528 et 531 d'une superficie totale de 00ha 76a 28ca,

Les parcelles concernées ci-dessus sont bien dans le périmètre de la zone AU du PLU pour lequel il a été élaboré un plan d'aménagement cité en référence dans le plan d'aménagement annexé au PLU (sous la référence : orientation d'aménagement n° 2 : secteur de Bellevue.)

Considérant l'étude réalisée dans le cadre du PLH (plan local d'habitat) 2016/2025, vu le constat d'effondrement des constructions nouvelles sur le parc privé (une maison construite en 4 ans), vue la stagnation, voire la baisse des effectifs scolaires, vu le manque de logements locatifs sociaux ou conventionnés sur la commune, nécessaires à l'accueil de jeunes ménages avec enfants, vu que l'opportunité de cette préemption par la collectivité de ces terrains pourrait permettre de lancer un projet commun avec le propriétaire des lotissements mitoyens et par là même en débloquent la vente, le Conseil propose de préempter les parcelles nommées ci-dessus au prix proposé dans la DIA.

*Le Conseil s'engage à réfléchir avec l'aide de services compétents à trouver la meilleure des solutions pour aménager ces terrains en respectant les préconisations du PLU et du PLH, dans l'intérêt de la commune et dans la mesure de ses capacités financières.*

Résultat du vote : Préemption : 8 ; Non préemption : 5 ; Abstention : 1.

- **Délibération 3 : Diminution des indemnités d'un Adjoint.**

Karine Szygenda, Première Adjointe, informe le Conseil que son activité professionnelle lui prend de plus en plus de temps et qu'il lui est difficile de pouvoir assumer correctement son rôle d'Adjointe. Elle souhaite faire une pause dans son engagement, mais souhaite continuer à suivre les affaires de la Mairie. En accord avec Karine Szygenda, le Conseil doit réviser le montant de ces indemnités.

Il est proposé, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2016, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoint au Maire au taux minimum de 1,00 %, soit 38,01 € brut mensuel. Ce taux pourra être révisable quand cette dernière sera en mesure de reprendre ces fonctions.

Résultat du vote : pour : 12, contre : 1, abstention : 1.

- **Le nouveau découpage des intercommunalités.**

Le schéma proposé par le Préfet a été acté par une majorité des communes des trois intercommunalités. Sans avis contraire de la CDCI, le Préfet devrait établir l'arrêté de fusion des trois intercommunalités, ce qui implique qu'au 1er janvier 2017, T&D n'existera plus.

Pour arriver à ce compromis, il a été proposé que pendant les deux ans de transition, il soit établi trois pôles territoriaux : le Pôle de Vère-Grésigne pays Salvagnacois plus Gaillac, et les communes qui avaient souhaitées quitter T&D ; le pôle ex CORA et le pôle des autres communes de T&D.

A l'intérieur de chaque pôle, les mêmes compétences devraient être exercées. Les six communes qui avaient émis le souhait de quitter T&D ont accepté de transférer l'ensemble des compétences au Pôle Vère-Grésigne, y compris la compétence scolaire et périscolaire.

La commune de Sénouillac doit se prononcer sur ce choix de transfert de compétence scolaire et périscolaire. Ce choix de transfert définira le pôle quelle souhaite rejoindre : Pôle Gaillac ou Pôle ex T&D.

Les élus ont rencontré M. Michel BONNET, Maire de Cahuzac/Vère, mais aussi vice-président de l'intercommunalité Vère-Grésigne en charge de la compétence scolaire et périscolaire pour avis et information.

A la question : est-ce que Sénouillac souhaite transférer la compétence scolaire et périscolaire et rejoindre le futur Pôle Gaillac/Vère Grésigne et pays salvagnacois ?

Vote : Pôle Gaillac: 0 ; Pôle ex T&D : 13 ; Abstention : 1

- **Compte rendu du Conseil d'École.**

- effectif prévu pour la rentrée 2016 : en baisse : 93 élèves au lieu de 101 cette année.
- exercice PPMS réalisé à l'école (confinement nucléaire).

- activités pédagogiques : semaine de la laïcité (chants et réalisations plastiques sur le thème « Moi et les autres ») ; activités en lien avec l'Alae : Noël et carnaval, bilan positif.
- travaux et matériel demandés à la mairie : les quatre bacs pour jardiner ont été placés dans la cour ; une demande de matériel sera examinée en Commission École et proposée à la commission Finances pour le budget.  
D'autres travaux demandés : déplacer l'infirmerie ; pose de panneaux de liège dans le dortoir des maternelles pour créer un espace de dessin ; problème de panneaux d'affichage : pas assez de place, pas forcément bien placés ; du carrelage dans les escaliers à recoller ; le portail d'entrée ne ferme plus.
- questions des parents sur l'amélioration ou non du temps du midi : Mme Busquet souligne l'investissement des agents. Le bruit a diminué, les adultes mangent avec les enfants. Il reste des choses à améliorer, principalement l'organisation de la fin du repas.

- **Présentation de l'avancement de la réflexion sur les propositions de l'aménagement de la poste à la mairie.**

#### 1) Aide de la poste :

Monsieur CATHALA (représentant de La Poste) a confirmé la semaine dernière que notre demande de subvention était accordée.

Donc:

- la poste nous fournit tout le mobilier voulu possible sur simple demande (livraison dans un délai de six semaines).
- ils subventionnent à hauteur de 50%, dans la limite de 15 000€, les travaux nécessaires (donc maxi travaux = 30 000€).

#### 2) Accueil Agence Postale-Mairie :

Un rideau métallique va être installé devant l'accueil actuel, pour fermer/sécuriser même lorsque la Mairie sera ouverte comme lors des Conseils Municipaux.

Un interrupteur à clé permettra l'ouverture du rideau métallique.

Un rideau en tissu séparera l'espace accueil des bureaux.

Une armoire sera ajoutée.

Création d'un espace clos dans la cage d'escalier pour rangements divers mais propres (stock papier et autres pour "soulager" les bureaux des secrétaires).

Un panneau signalétique indiquera les fonctions et l'emplacement de la tablette de la poste.

Un autre panneau précisera les fonctions que l'agent postal pourra réaliser d'un point de vue "mairie" (la liste précise reste à établir).

Restent à définir les horaires exacts d'ouverture et l'emplacement du coffre.

Une nouvelle boîte aux lettres "Drive" sera installée dans le bourg (en cours de réflexion avec l'aménagement du village) ainsi qu'éventuellement à Mauriac et Tessonnières.

#### 3) Bureaux des secrétaires :

Il y a besoin d'un grand tri et de rangement, il est donc nécessaire de créer du rangement ailleurs (cf. ci-après "cage d'escalier").

#### 4) Aménagement de la partie restante du hangar CUMA :

*Créations de 3 locaux à louer (l'architecte doit nous présenter une ébauche le Lundi 4 Avril)*

- 1 pour l'ADMR qui a émis le souhait d'un local plus grand avec un accès sûr, de plus larges amplitudes horaires pour que les employés puissent se restaurer.
- 1 pour les infirmières : Un cabinet d'infirmières souhaite établir son siège avec local de consultation.
- 1 troisième serait prévu pour accueillir un cabinet d'Ostéopathe.

#### 5) Le bureau où est actuellement l'ADMR:

-Aménagement de la bibliothèque à l'intérieur, avec coin lecture et la tablette de la poste. A terme, selon la demande des jeunes aussi peut être, voir si un coin avec un ordinateur et accès internet serait apprécié.

- **Présentation des propositions du groupe de travail pour l'aménagement du centre bourg.**

La commission s'est réunie pour recueillir l'ensemble des propositions du groupe sur l'aménagement du bourg, de la place du pressoir à la future boulangerie. Dans une prochaine réunion, ces propositions seront regroupées en deux ou trois scénarii qui seront présentés ensuite à un cabinet d'experts, architectes et géomètres afin d'établir un pré-projet.

Liste des idées relevées : aire de jeux, aire de multi-sports qui pourraient servir à l'école, aux habitants et aux manifestations, parking en épis le long de l'Avenue des Vignes avec ou sans couverture photovoltaïque, chemin piétonnier et cyclable du Monument aux Morts à la boulangerie, aire de pique-nique avec barbecue, terrain de boules, de quilles, de molki, installation d'une crèche ou d'un accueil d'enfants en bas âge, gradins qui pourraient servir pour des spectacles, du cinéma ou autres manifestations, aire de camping-cars (2 ,3 places), cabanon pour les manifestations et marchés de Noël, point tourisme, prévoir éclairage et prises sécurisées Edf, faire une réserve foncière pour la création d'un futur commerce (café, bar et resto de pays...), table d'orientation, table galactique, nuit des Étoiles, jumelles longues distances...

Repositionnement des bacs de récupérations (verres, vêtements), daller la place de l'église et du pressoir, Repositionner la voirie qui monte en face de la mairie, dépose-minute pour les enfants de l'école, point d'eau, wc, fontaine, place dédié aux commerces ambulants.

- **Compte rendu de la réunion avec les jeunes de 12 à 17 ans** (Sébastien Rivat)

12 jeunes étaient présent à la réunion et plus de 30 retours de questionnaires.

Les présents ont été très contents de la démarche, avec plein d'idées, de motivation et de volonté à participer et contribuer au développement du village et d'activités diverses. Ils ont donné matière à réfléchir ; il y a même des volontaires pour planter des fleurs pour rendre le village plus joli. Bien sûr, la demande d'un local où se retrouver était de premier ordre pour les plus grands. Vient ensuite le city-stade, skate-park, sorties organisées et autres activités autant pour l'hiver que l'été, le week-end ou les vacances. Des idées pour la fête du village, et même des moyens d'échanges et de communication.... Cela devrait déboucher sur des choses intéressantes et développées.

- Le point sur l'ALAE inscrit à l'ordre du jour a été reporté en raison de l'heure tardive et de l'absence d'urgence sur ce sujet.

- **Questions diverses :**

- En lien avec la préemption votée plus tôt dans la séance (délibération n°2), Sandra Vicente émet le souhait que les personnes qui se sont prononcées en faveur de la préemption s'impliquent fortement dans le portage du projet d'urbanisation sur la parcelle concernée. En effet elle estime que pour valider la pertinence de la préemption il faudra arriver à un projet viable économiquement et efficace pour l'urbanisation du village, ce qui requiert un effort conséquent ; effort qui incombe prioritairement aux personnes ayant voulu que la commune exerce la préemption.
- Une réunion avec les conseillers départementaux a eu lieu. Réunion durant laquelle ils ont listé les projets et subventions validés en conseil départemental.
  - La demande de subvention pour le chemin piétonnier le long de l'Avenue des Vignes a été prise en compte mais pour l'instant on ne connaît pas le montant attribué.
  - Plusieurs aménagement routiers sur les départementales à proximité de la commune vont être réalisés, cela concerne notamment les intersections à proximité de Rivières sur la D988.

Remarque : à la suite du conseil, l'administré qui a vu son projet d'acquisition remis en cause par la délibération numéro 2 a souhaité prendre la parole. Il a fait part de son mécontentement aux conseillers présents et en a exposé les raisons. Il a pu s'exprimer et les conseillers qui le souhaitaient ont pu débattre avec cet administré et entre eux du bien-fondé de la décision de préempter.

Fin de la séance à 23h45

<b>Bernard FERRET</b>	<b>Karine SZYGENDA</b>  <i>Absente excusée</i>	<b>Gilles FORT</b>  Procuration à Bernard FERRET	<b>Sandra VICENTE</b>	<b>Nicolas RAYNAL</b>
<b>Véréna VOARINO</b>	<b>Grégory FABRE</b>	<b>Christine DURIEZ</b>	<b>Vincent CLASSINE</b>	<b>Sébastien RIVAT</b>
<b>Corinne MALBERT</b>	<b>Lorraine FONVIELLE</b>	<b>Emmanuel BISTES</b>	<b>Sébastien ALAUZET</b>	<b>Manon ISSERTE</b>